



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

MODIFICATION N° 5440 / 2024
ARRETE N° 5481 / 2024

Le Maire de la commune de SAINGHIN EN MELANTOIS,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4, L 184-13 du Code des communes,
Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/1967, relatifs à la circulation routière,
Vu l'organisation par Monsieur LELEU Christian, Président de l'association « Hauts de France Terre de Vélos »,
Vu la nécessité de réglementer et de modifier la circulation des cyclistes pendant la course,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n°5440 du 21 mai 2024 relatif à la randonnée Ch'ti Vélo Rétro 2024 est modifié tel qu'il suit :

Un nouvel itinéraire a été déterminé et la randonnée empruntera le Chemin d'Anstaing, la rue du Cimetière, le Chemin des Loups, la rue du Grand Sainghin et la rue de Lille

ARTICLE 2 : Le reste est inchangé.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, le pétitionnaire, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Cysoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels.

Fait à Sainghin-en-Mélantois, le 25/06/24

Le Maire

Jacques DUCROCQ

